

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 16/PFD/225070
N/réf. : AVL/cc/UCL-2.83/s.468
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : UCCLÉ. Avenue Circulaire, 3. Site de l'Observatoire royal.
Rénovation et extension de l'atelier de l'IASB et construction d'une tour d'observation.
(Dossier traité par Michaël Briard)

En réponse à votre lettre du 24 novembre 2009 sous référence, reçue le 25 novembre, nous avons l'honneur de vous communiquer **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 2 décembre 2009, concernant l'objet susmentionné.

Edifiés de 1885 à 1890, les bâtiments de l'Observatoire d'Uccle répondent à une implantation circulaire symbolique. Ils sont l'œuvre de l'architecte Octave Van Rysselberghe (1855-1929), auteur de plusieurs édifices classés à Bruxelles, qui sera salué quelques années plus tard comme un des pionniers de l'Art nouveau en Belgique. L'observatoire constitue sa réalisation la plus importante. C'est aussi un site majeur du patrimoine bruxellois, en raison de son intérêt scientifique, historique, urbanistique, architectural et paysager. La Région a d'ailleurs consacré à l'Observatoire et son contexte un numéro de sa collection *Bruxelles, ville d'art et d'histoire*. Bien que le site de l'Observatoire et les bâtiments conçus par Van Rysselberghe méritent certainement un classement, cet ensemble exceptionnel n'est pas protégé à ce jour.

L'Observatoire d'Uccle abrite trois Instituts : l'Observatoire Royal de Belgique (ORB), l'Institut de Météorologie de Belgique (IRM) et l'Institut d'Aéronomie spatiale de Belgique (IASB). Un plan général de gestion du site, joint au dossier, fait état de la situation assez catastrophique des différents bâtiments qui le composent et définit les priorités de rénovation, de reconstruction ou d'extension en fonction de données strictement fonctionnelles – malheureusement sans tenir aucun compte de l'intérêt patrimonial de l'ensemble. Le plan a été élaboré par la Régie des Bâtiments car le site appartient à l'État fédéral.

Dans le cas qui nous occupe, la Régie des bâtiments est donc à la fois le demandeur et l'auteur de projet.

Les bâtiments sur lesquels porte la demande sont ceux occupés par l'Institut d'Aéronomie spatiale de Belgique (IASB). Construits entre 1970 et 1972, ils ont été implantés selon une trame étrangère à la composition générale du site, sous forme de deux barres parallèles. La plus importante est greffée sur l'avenue Circulaire tandis que la seconde, d'un seul niveau à l'origine, abritait l'atelier. Contrairement aux autres bâtiments du site, ces constructions ne présentent pas de qualité architecturale particulière et étaient directement accessibles depuis l'avenue Circulaire.

Le bâtiment principal (le plus proche de l'avenue) a été rehaussé d'un étage en 1995 en vue d'augmenter les surfaces de bureaux et de laboratoires ; une plate-forme d'observation a alors été intégrée dans la toiture.

Pour des raisons de sécurité, les entrées particulières du site à partir de l'avenue Circulaire ont été supprimées et une entrée unique a été instaurée avec portier dans le pavillon d'entrée prévu à l'origine à cet effet. L'entrée de l'IASB, qui se faisait originellement à partir de l'avenue Circulaire, par la façade sud-ouest du bâtiment principal, se fait donc désormais par l'intérieur du site, via l'entrée unique dont elle est relativement éloignée.

En vue de "doter cet Institut de renommée internationale d'une infrastructure digne de ses ambitions (...) et de pouvoir mener les expériences et recherches en continuelle évolution", le programme prévoit l'extension et la rénovation du plus petit des deux bâtiments. Il s'agit de prévoir de nouveaux bureaux, de moderniser l'atelier, de créer un *data center*, de créer une liaison entre les deux bâtiments via une passerelle (laissant néanmoins un passage de 4 m de haut pour l'accès des pompiers autour des bâtiments).

La demande porte sur le surhaussement du volume du bâtiment de l'atelier, sur le rhabillage complet de ses 4 façades et sur la création d'une nouvelle entrée à l'Institut, implantée sous une « tour d'observation » afin d'être visible depuis l'accès unique au site. Un geste architectural ambitieux est effectué sur deux façades qui ne sont pourtant pas visibles depuis l'entrée et ne jouent donc aucun rôle dans sa signalisation à partir de l'accès : il s'agit de la façade nord-est, agrémentée d'une « structure résille en acier galvanisé » de 3 niveaux sur plots en béton, tandis que la façade qui donne sur l'arrière du bâtiment principal est ornée de l'acronyme géant de l'Institut en néerlandais. Un signal encore plus fort est dès lors entrepris pour mettre en évidence la nouvelle entrée de l'Institut : celle-ci est surplombée par la tour d'accès (avec ascenseur panoramique et plate-forme/container de mesure), qui aurait une hauteur de 18,80 m et dont la forme inattendue focaliserait tous les regards. Un large éventail de matériau a été prévu en plus de la « structure résille en acier galvanisé » pour les rhabillages : vitrages collés, bardages en acier Corten, larges portes sectionnelles « ton alu anodisé », etc.

La CRMS observe que le projet ne prend pas en compte le contexte architectural, urbanistique et paysager pourtant exceptionnel des lieux. Or, l'intervention influera de manière déterminante sur la plus grande partie de l'intérieur du site et aussi sur l'extérieur, vu depuis l'avenue circulaire. Ce fait justifie évidemment la plus grande réserve de la Commission par rapport au projet.

Par ailleurs, à propos du programme même de la rénovation/extension, la CRMS se demande si le projet répond bien à l'attente des occupants. Elle pose les questions suivantes au demandeur :

- une telle hauteur est-elle vraiment nécessaire ?
- pour quelle raison la partie basse de l'entrée a-t-elle une autre orientation que la partie haute, créant un espace de forme triangulaire résiduel entre les deux, inutilisable et inconfortable ?
- s'il y a une nécessité de changer d'orientation pour cet élément vertical, pourquoi ne pas avoir repris celle de tous les autres bâtiments du site ?

En ce qui concerne l'aménagement des abords du projet, les contours sont sans lien aucun avec le bâtiment et le site. Le tracé est arbitraire et les matériaux fort nombreux. Il serait souhaitable de simplifier l'ensemble (éviter les pointes, triangles et espaces résiduels) en fonction de l'usage attendu et de la cohérence globale du site. Par ailleurs, les emplacements de parking et l'imperméabilisation des sols ne peuvent être encouragés. Enfin, une réflexion sur les plantations serait souhaitable.

Par conséquent, la CRMS se tient à la disposition de la Régie et des futurs occupants pour examiner la manière dont l'extension de l'Institut pourrait répondre à leurs attentes et être envisagée sans hypothéquer l'intérêt d'un site majeur de la Région.

Enfin, le plan de gestion de l'ensemble du site mériterait d'être réexaminé à la lumière de son intérêt patrimonial et paysager. En 1995, une réflexion à ce sujet avait été initiée par la CRMS en collaboration avec l'architecte alors en charge du site à la Régie des bâtiments (Madame Elsa Brusselmans) et le Directeur de l'Observatoire. Il serait judicieux de poursuivre cette réflexion commune.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz
- A.A.T.L. – D.U. : M. M. Briard
- Commune d'Uccle